

ABONNEMENT.

ABONNEMENT :	
Un an	30 fr.
Six mois	16
Trois mois	8
Poste :	
Un an	35 fr.
Six mois	18
Trois mois	10

On s'abonne :

A SAUMUR,
chez tous les Libraires ;

A PARIS,
Chez DONGREL et BULLIER,
Place de la Bourse, 33 ;
A. EWIG,
Rue Flécher, 1.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne . . . 20 c.
Réclames, — . . . 30
Faits divers, — . . . 75

RÉSERVES SONT FAITES
Du droit de refuser la publication
des insertions reçues et même payées,
sauf restitution dans ce dernier cas ;
Et du droit de modifier la rédaction
des annonces.

Les articles communiqués
doivent être remis au bureau
du journal la veille de la repro-
duction, avant midi.
Les manuscrits déposés ne
sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS,
Chez MM. HAYAS-LAFFITE et Co,
Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis con-
traire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en tim-
bres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,

28 Novembre 1879.

Discours de M. Gambetta.

Hier, à l'ouverture de la séance de la
Chambre des députés, M. le président Gam-
betta a prononcé les paroles suivantes :

« Messieurs les députés,

Le 2^e congrès national, en ramenant à
Paris les pouvoirs publics, a rendu à notre
incomparable capitale le titre légal dont on
l'avait trop longtemps dépouillée sans avoir
pu l'amoinrir.

L'Assemblée souveraine, par ce vote
réparateur, a resserré le lien de l'unité na-
tionale ; elle a placé le siège du gouverne-
ment et des Chambres au seul point du ter-
ritoire d'où on gouverne avec autorité.

Elle a voulu enfin attester aux yeux du
monde la confiance de la nation dans le pa-
triotisme de la population de Paris qui reste,
après tant d'épreuves, la tête et le cœur de
la France.

Désormais, débarrassés de fatigants et
quotidiens voyages, nous pourrions rendre
en travail au pays les heures stérilement dé-
pensées.

La grande tâche de réformation par
vous entreprise dans l'ordre scolaire, finan-
cier, économique, militaire et politique, va
recevoir une nouvelle impulsion de votre ré-
sidence dans ce prodigieux laboratoire de
Paris, où viennent s'accumuler toutes les
forces vives de la société, toutes les données
de la politique intérieure et extérieure, fé-
condées par un esprit public dont la vivacité
n'attire ni la justesse ni le bon sens. Vous
avez, messieurs, amassé, préparé bien des
matériaux de reconstruction, vous avez éla-
boré bien des projets. Il faut aboutir.

J'adjure vos commissions de redoubler
d'efforts, d'apporter, à leur heure, que je
souhaite prochaine, les résultats de leurs

discussions intérieures à la lumière de cette
grande tribune ; les idées justes, les réfor-
mes mûres et pratiques s'imposeront d'elles-
mêmes, et le pays, journellement éclairé sur
ses affaires, verra enfin sa longue constance
récompensée.

Dans l'accomplissement de ces travaux,
veuillez croire, messieurs, que scrupuleuse-
ment renfermé dans les devoirs spéciaux de
la charge dont vous m'avez revêtu, je m'ef-
forcerai d'apporter toute l'impartialité, toute
l'activité, tout le zèle dont je suis capable.
(Très-bien ! très-bien !)

Mettons-nous donc tous résolument à
l'œuvre, élevons-nous au-dessus des inté-
rêts particuliers, écartons les incidents inu-
tiles ou passionnés, faisant converger toutes
nos facultés, tous nos efforts vers le but su-
prême : la grandeur de la patrie, l'affermis-
sissement de la République. (Applaudisse-
ments) »

CHAMBRE DES DÉPUTÉS.

Hier jeudi, dès une heure et demie, les
curieux formaient la haie aux abords du Pa-
lais-Bourbon. Un piquet du 14^e de ligne fai-
sait le service. La foule était très-calme. Les
députés commençaient à arriver.

En séance, il y avait assez de monde dans
les galeries et les tribunes, mais elles n'é-
taient pas entièrement pleines.

MM. Lepère, Ferry et Léon Say étaient au
banc des ministres.

A la suite de l'allocution de M. Gambetta,
qui a été fort applaudie à gauche, M. Haent-
jens interpelle le gouvernement sur les me-
sures à prendre pour venir en aide aux po-
pulations ouvrières et agricoles, par suite de
la cherté du pain.

M. Nadaud dit que tout va bien et que les
ouvriers sont très-bien payés.

M. Haentjens dépose un ordre du jour
regrettant que le gouvernement n'ait pas
suspendu la taxe d'entrée sur les céréales et
les farines.

Cet ordre du jour est repoussé.
On passe au tirage au sort des bureaux.
La séance est levée.

Avant la séance, M. Lepère avait déjeuné
avec M. Gambetta.

SÉNAT.

Séance insignifiante et courte ; du reste,
plus de la moitié des honorables sont ab-
sents.

Arrivé quelques minutes avant l'ouverture
de la séance, M. Le Royer siège au banc
des ministres : quelques mains se tendent
vers lui, mais l'accueil général est froid.

M. le comte Rampon, vice-président, qui
siège au fauteuil de M. Martel, donne lecture
du décret de convocation des Chambres,
puis après avoir, en quelques mots, pro-
noncé l'oraison funèbre des sénateurs morts
pendant l'année, il annonce que le Sénat se
réunira lundi prochain, et la séance est le-
vée après avoir duré vingt minutes.

Chronique générale.

De toutes parts, dans les régions gou-
vernementales comme dans les régions par-
lementaires, on est maintenant absolument
d'accord pour maintenir la session qui
s'ouvre dans les strictes limites d'une pure
session d'affaires.

On sait qu'il est question de ne pas pro-
poser à la Chambre et, par suite, de ne pas
discuter, de ne pas voter le nouveau tarif
général des douanes promis à nos industries
en souffrance. On se bornerait à renouveler
les tarifs conventionnels sur la base de l'*uti
possidetis*, sauf quelques modifications de
détail en faveur des branches de production
le plus éprouvées par la crise.

Cette résolution aurait été prise, dit-on,
d'accord entre MM. Tirard et Gambetta, à
la suite de conférences entre le président de
la Chambre et M. Malézieux. M. Malézieux
aurait avoué que la commission des tarifs
était incapable de préparer un projet de tarif
général ; M. Gambetta aurait reconnu que la
majorité actuelle était hors d'état de l'étudier
et de le voter.

Voilà les intérêts économiques du pays
bien servis ! Et c'était bien la peine de con-
gédier M. Ozenne !

Dans les régions les plus officieuses,
on assure que, si le gouvernement fait pour-
suivre le *Gaulois* seul, entre tous les jour-
naux qui ont publié l'Adresse acclamée au
banquet de Challans, ce n'est pas pour le
plaisir de frapper une feuille quelconque,
mais afin de faire trancher par les tribunaux
« une question de principe ».

On voudrait, et l'on espérerait, que la ma-
gistrature déclarât « illégales et factieuses »
les Adresses au Roi, qui se renouvellent trop
fréquemment, au gré de nos maîtres du
jour.

Cette tactique et cette visée, nous les
comprendons.

Mais qu'arriverait-il si la magistrature
allait se prononcer contrairement aux désirs
du ministère républicain ?

On assure que l'affaire du *Gaulois* ira jus-
qu'en cour de cassation, quelle que soit la
décision des tribunaux correctionnel et d'ap-
pel.

Certains journaux d'extrême-gauche
menacent l'amiral Jauréguiberry d'une in-
terpellation au sujet de l'affaire Gent.

On assure que l'amiral est fort tranquille
relativement à l'interpellation qu'on lui pro-
met. Il compte monter à la tribune, y dire
tout et s'expliquer avec la plus grande fer-
meté.

Rien que dans la gauche, une majorité
existe déjà, prête à le soutenir et à voter
l'ordre du jour pur et simple.

— On écrit d'Orange :

Alphonse Humbert fait dans l'arrondis-
sement d'Orange une tournée triomphale.
Dans toutes les communes, partout les po-
pulations se portent au devant de lui et l'ac-
clament aux cris de : Vive l'amnistie ! vive
la Commune !

C'est l'anarchie républicaine dans ce
qu'elle a de plus complet, de plus parfait.

Les honnêtes gens sont terrifiés, et en
voyant l'inertie et l'impuissance des repré-
sentants de l'autorité publique, chacun se

3

Feuilleton de l'Écho Saumurois.

L'AUTOMNE D'UNE FEMME

(Suite.)

Evidemment, la rameuse voulait se glisser assez
près du bateau à vapeur pour communiquer avec
lui sans y monter. Un paquet de dimension mé-
diocre, posé près d'elle, et qu'elle venait sans
doute apporter à son frère, laissait supposer que
c'était là le but de sa tentative.

Rovelou qui avait compris, et qui même guettait
la messagère, avait ralenti le plus possible l'allure
de son bâtiment et attendait, non sans une cer-
taine impatience, que l'abordage pût avoir lieu.

Ce qui causait cette nuance de contrariété, que
chaque minute de retard accentuait, c'était le pas-
sage au large de la *Ville de Pauillac*. — le bateau
à vapeur qui desservait la Gironde concurremment
avec le sien ; — il sentait sur lui les yeux peu bien-
veillants d'un rival, car enfin, ce qu'il faisait là, si
innocent que ce fût en soi, n'en était pas moins
contraire aux règlements de la Compagnie.

Cela s'était déjà présenté une fois, quelques
semaines auparavant, et il avait prié Pierrette de

ne plus recommencer ; mais, aujourd'hui, on l'avait
prévenu ; il s'agissait d'une étoffe trop légère à
changer à Royan contre une autre plus confortable,
plus capable de réchauffer les membres glacés par
l'âge de la mère Rovelou, et vous comprenez, puis-
que c'était pour la « vieille bonne femme ! » im-
possible de refuser de s'arrêter au passage et de
prendre le paquet d'étoffe.

Toutefois il traduisait sa mauvaise humeur, sou-
dainement excitée par la rencontre de la concu-
rence, en hélant assez durement sa sœur.

— Hé !... Pierrette !... ne pourrais-tu te presser
un peu plus ?

Pierrette se pressait déjà beaucoup ; elle se trou-
bla tout à fait sous cette brusque interpellation, et
n'était après tout qu'une médiocre rameuse. Un
remous venu du large, sous l'influence de la
Ville de Pauillac, faillit la repousser vers le rivage.
Elle voulut résister à la pression, donna un coup
de rame maladroit, sentit le canot filer dans la
direction de la roue bruyante et fit un cri de ter-
reur en lâchant la rame.

— Mille milliards de têtes de nègres ! gronda
Rovelou en pâissant ; en arrière ! nage !... nage !...
Le conseil venait trop tard.

Le frêle canot, n'étant plus dirigé ni dirigeable,
tournoya comme une feuille, embarqua un flot qui
moutonnait autour de l'hélice et glissa, renversé,
sous la roue.

Pierrette disparut avec lui.

Le cri unanime des passagers fut couvert par un
formidable « Mille milliards de têtes de nègres ! »
du capitaine, qui éclata comme un tonnerre sur le
pont.

Penché sur la balustrade, une corde à gros
nœuds dans la main, il plongeait des yeux effarés
dans l'écume tourbillonnante.

Il se tenait prêt à lancer la corde dès que le corps
de sa sœur en émergerait. Rien ne parut.

De pâle, le capitaine devint vert.

Entre ses dents serrées passa ce doute horrible :

— Elle aura donné de la tête contre la roue !

Il ne se trompait point de beaucoup. Le corps
reparut entre deux flots d'écume, inerte, roulé et
secoué comme une chose morte.

La corde tomba près de Pierrette, qui ne la vit
même pas.

Quelques secondes encore, et, reprise par l'ef-
froyable rotation — qui n'avait jamais complète-
ment cessé, puisqu'un arrêt complet était interdit
aux bâtiments de la Compagnie hors des stations
— la malheureuse femme allait disparaître de
nouveau.

Robert s'était levé au premier cri, avait compris
le danger, vu l'angoisse monter au front du capi-
taine, et, sans plus réfléchir, jetant bas sa redin-
gote :

— Quelle belle occasion de payer ma dette !

murmura-t-il.

Il escalada la balustrade avant que Rovelou eût
deviné son intention, et se jeta dans le fleuve au
milieu de la stupeur des passagers.

Le capitaine s'était redressé, et, se faisant un
porte-voix de ses mains réunies :

— Au canot de la *Ville de Royan*, enfants !...
au canot !... Démarrez et nage !

L'ordre était exécuté avant d'être articulé tout
entier.

Robert, d'abord aveuglé par l'eau, dans laquelle
il avait si hardiment plongé, revint à flot, respira
et s'orienta très-vite. Il nageait bien ; il était jeune
et vigoureux.

Le corps passait à sa portée.

D'un bras, il amarra contre lui la femme éva-
nouie, et de l'autre se dirigea vers le rivage d'un
mouvement énergique et soutenu.

Quand il prit terre, le canot de sauvetage, tombé
des flancs du bateau à vapeur, se mettait en mar-
che sous l'impulsion de deux matelots.

Rovelou n'était pas avec eux. Il ne se croyait
pas le droit de descendre de son poste, même pour
aider à sauver sa sœur.

Le rivage était si proche que la voix de Robert
parvint facilement au capitaine.

— Rassurez-vous, mon ami, ce n'est qu'un éva-
nouissement.

— Que Notre-Dame d'Arcachon vous bénisse !...

demande avec effroi comment tout cela finira.

» Ce n'est pas seulement les chefs-lieux de canton qu'Humbert se propose de visiter, il parcourt les communes rurales et les hameaux, et dans ce pays où les têtes et les imaginations sont chaudes, hommes, femmes, enfants se précipitent au-devant de lui.

» On nous annonce que le préfet de Vaucluse, effrayé de cette explosion de délire démagogique, aurait l'intention de venir s'installer à la préfecture d'Orange, afin de parler plus promptement aux événements en cas de besoin.

» Quoi qu'en disent certains journaux de Paris et d'Avignon, tenez pour certain qu'Humbert maintiendra sa candidature et qu'il sera élu même contre son congénère Gent, si ce dernier ose se représenter.

» Avant-hier, à Bellune, les attaques dont ce dernier a été l'objet de la part du citoyen Lepelletier ont été couvertes d'applaudissements.

» Gent est fini; vive le roi Humbert!... »

— M. le capitaine de vaisseau Aube, récemment nommé gouverneur de notre colonie de la Martinique, a été reçu par le ministre de la marine.

Le vice-amiral Jauréguiberry a invité le nouveau titulaire à se rendre le plus tôt possible à son poste.

En conséquence, le capitaine de vaisseau Aube, qui s'occupe en ce moment de former son état-major, s'embarquera par le paquebot du 6 décembre prochain.

— Qu'on nous vienne dire encore que la basse adulation ne fleurit pas sous la République. Voici ce que disait la France, la semaine dernière :

« La reprise des *Lionnes pauvres* est avancée de deux jours et sera donnée samedi.

» M^{me} Chaumont est, d'ailleurs, un peu souffrante, et réclame un peu de repos. Son succès ne subit pas d'affaiblissement d'ailleurs. — Avant-hier soir encore, M. Gambetta, qui assistait à la représentation dans une avant-scène du rez-de-chaussée, donnait le signal des applaudissements. »

Heureuse M^{me} Chaumont ! Heureuse France !

LES POURSUITES CONTRE M. BAUDRY D'ASSON.

Un jury décidera si M. de Baudry d'Asson a excité ses concitoyens à la guerre civile; il décidera si, sous la République, un appel au roi est factieux.

Mais pourquoi poursuivre à Paris un député vendéen qui lit une adresse à Challans ! « Le délit a été commis à Paris, » nous dit le Temps. Voilà qui est prodigieux.

Sans doute l'adresse a d'abord été publiée à Paris; mais est-ce M. de Baudry d'Asson qui l'a fait publier ? Elle a paru simultanément dans le *Gaulois* bonapartiste et le *Voltaire* républicain; ni l'un ni l'autre n'appartient ou de près ou de loin à M. de Baudry, qui n'est ni rédacteur, ni gérant, ni directeur, ni propriétaire, ni ami du *Gaulois*. M. de Baudry était à Challans quand le docu-

ment a paru, et s'il l'a remis personnellement, ce qui est douteux, au rédacteur du *Gaulois*, c'est à Challans même que le fait s'est passé.

Comment donc se fait-il que les poursuites aient lieu devant le tribunal de la Seine ? La seule explication vraisemblable est celle-ci :

En Vendée, pays légitimiste, le jury acquitterait M. de Baudry d'Asson; à Paris, foyer des passions républicaines, il le condamnera.

Tel est du moins l'espoir du ministère. Pour être plus sûr d'obtenir une condamnation, il choisira avec soin, comme il l'a déjà fait lors du procès Cassagnac, des républicains sûrs, éprouvés, fanatiques, plaçant la République au-dessus de la représentation nationale, au-dessus du suffrage universel. Il sera plaisant de voir un légitimiste jugé comme factieux par des amnésiés. Un procureur, ami de M. Challemel-Lacour, dira aux anciens fédérés : « Fusillez-moi cet homme-là ! »

M. de Baudry d'Asson se défendra facilement, la Constitution à la main. La Constitution étant révisable en totalité, la République peut très-légalement se transformer en une Monarchie. C'est affaire d'opinion. Or M. de Baudry prépare l'opinion, c'est son droit de citoyen, son devoir de député royaliste. Il est d'autant plus inattaquable qu'il a usé de son droit non pas en public, mais dans une réunion privée, chez lui, dans un domicile loué par lui, avec un bail dressé par devant notaire, bien et dûment enregistré. Depuis quand un citoyen n'a-t-il pas le droit de dire chez lui ce qu'il pense, d'exprimer des souhaits chers à son cœur ?

MM. Blanqui et Louis Blanc ont dirigé contre la Constitution des attaques non moins vives; ils l'ont fait dans des théâtres forains, dans des lieux publics, dans des réunions où chacun entrait librement sans invitation. Ils n'ont pas été poursuivis, et le ministère s'en prend à M. de Baudry d'Asson ! A-t-il donc deux poids et deux mesures ?

M. de Baudry d'Asson est-il le seul qui ait porté la santé du roi ? Non-seulement à Challans il avait de nombreux complices, mais le banquet auquel il assistait, sans le présider, n'est pas le seul de ce genre. Le 4 octobre à La Roche-sur-Yon; à Nantes le 2 octobre; à Chambord, à Paris et dans cent autres villes le 29 septembre, des banquets ont eu lieu, où l'on a exprimé les mêmes vœux pour la mort de la République; des Adresses ont été lues et publiées souhaitant aussi clairement le retour du roi; le gouvernement a déclaré, par l'organe de l'Agence Havas, que ces réunions ne seraient nullement inquiétées, et aujourd'hui il poursuit un des organisateurs d'un banquet tout semblable !

Pourquoi poursuivre le *Gaulois* et épargner le *Voltaire* ?

Pourquoi poursuivre M. de Baudry d'Asson et épargner M. Louis Blanc ?

Pourquoi incriminer l'Adresse du 49 novembre et non celle du 29 septembre ?

Pourquoi ordonner des poursuites à Paris et non à Challans ?

En face de tant de contradictions, il n'est pas étonnant que les journaux même les

plus avancés se montrent irrévérencieux pour nos ministres.

Chronique militaire.

Le *Journal du Cher* annonce que non seulement l'École des sous-officiers du camp d'Avor est transportée à Saint-Maixent (Deux-Sèvres), mais que le camp lui-même va disparaître en tant que lieu de concentration de troupes.

Le mercredi 10 décembre, il sera procédé à l'adjudication, à titre de bail, de 36 parcelles de terrain militaire du camp d'Avor, d'une contenance totale d'environ 400 hectares.

Dans l'entretien qu'il a eu avec le général Lewal, commandant de l'École supérieure militaire, M. Gambetta a formellement promis qu'il userait de toute son influence pour obtenir que la Chambre discute au plus tôt la loi sur l'état-major.

En effet, il serait grandement temps que cette loi, si longtemps attendue, fût votée.

Les examens de sortie de l'École supérieure de guerre viennent d'être terminés.

La commission de classement, présidée par M. le général Berthaut, s'est montrée plus sévère que les années précédentes.

On assure, en effet, que le brevet d'état-major a été refusé à six des soixante-dix officiers qui viennent de suivre les cours de cette École pendant deux ans.

Chronique Locale et de l'Ouest.

Nous sommes décidément en plein hiver. Le thermomètre est descendu la nuit dernière à 6 degrés au-dessous de zéro; aussi la glace est-elle excessivement forte dans les rues.

Le baromètre a également sensiblement baissé depuis hier.

La Loire est à 2 m. 50.

Pour compléter et faire mieux comprendre le jugement, que nous avons reproduit hier, rendu contre le *Courrier d'Angers*, il nous paraît équitable de citer quelques extraits du discours prononcé par M. Chudeau, substitut du procureur général à Angers, à l'audience solennelle du 4 novembre. Contrairement à l'usage, ce discours n'a pas encore été imprimé et distribué aux membres de la magistrature; mais le *Patriote de l'Ouest* en a donné une édition, à laquelle nous ferons nos emprunts.

Le discours a deux parties. La première est un résumé historique des Institutions judiciaires en France depuis la monarchie franque jusqu'à nos jours. C'est à peu près ce qu'on peut lire dans tous les manuels de droit ou dans les préfaces des recueils de jurisprudence. On y trouve, cependant, cette constatation historique, que nous relevons en passant :

Pierrette, qui avait tout à fait repris l'usage de ses sens, entendit cette motion et murmura :

— La vieille mère me croirait morte. Oh ! non !... laissez-moi, monsieur !

— Bah ! dit Robert, il y a là-haut une vieille mère qui pousserait le drame au noir. Moi, voyez-vous, je vais en faire un vaudeville. Adieu, messieurs.

— Allons donc ! revenez, mon cher.

— Comme je suis fait ? Vous n'imaginez pas que je puisse reparaitre ainsi devant ces dames ?

Ce disant, avec un rire sonore, il promenait un regard railleur sur son gilet arraché, sa cravate pendante, son pantalon ruisselant et tout l'ensemble lamentable d'un homme qui s'est jeté à l'eau pour toute autre chose que pour s'y baigner.

Sur son ordre bref, les matelots étaient repartis, et, pendant ce rapide colloque, on les vit accoster le bateau, y prendre la valise du voyageur et revenir à lui.

Robert voulut donner quelque monnaie à ces braves gens, mais il s'aperçut que sa traversée n'avait pas été heureuse, au point de vue financier s'entend, car sa bourse avait dû couler en pleine Gironde.

Il prit gravement son parti de cette mésaventure, renvoya le canot en grande hâte, et se donna le plaisir de répondre par un adieu souriant aux gestes attendris du capitaine.

« Avant la fin du XIV^e siècle, l'esclavage antique et absolu aura disparu et la liberté sera, en France, l'état le plus commun. »

Mais, plus loin, l'orateur a voulu se donner la satisfaction incongrue d'adresser à l'évêque et au clergé présents à l'audience une leçon absolument inopportune sans application à notre époque et, conséquemment, tout à fait déplacée :

« Ces abus, dit-il, étaient trop intolérables pour subsister indéfiniment. Le clergé lui-même en reconnut la monstruosité et s'abstint de critiquer les arrêts du Parlement qui les réformèrent. Il réserva ses foudres contre les prétentions de l'autorité royale qui voulait défendre à ses évêques de s'immiscer dans la majeure partie des affaires civiles et placer entre les juridictions ecclésiastiques et laïques une ligne de démarcation si nettement tracée de la main de Beaumanoir, « la grande lumière de son temps. » — « C'est bonne cause, dit-il, selon Dieu et selon le siècle, que ceux qui gardent la justice spirituelle se mêlent de ce qui appartient à la spiritualité tant seulement, et laissent le justicier et exploiter à la laïque justice les cas qui appartiennent à la temporalité. »

» Sage précepte, Messieurs, vrai dans tous les temps, trop souvent méconnu et dont l'observation rigoureuse pourra seule assurer à l'Eglise de longs jours de paix et de grandeur ! »

Dans la seconde partie de son discours, M. le substitut Chudeau, abordant l'étude de l'organisation judiciaire en notre temps, est amené à parler de l'immovibilité :

« Je ne veux point, pour ma part, Messieurs, chercher à approfondir une pareille question. Je suis, en principe, le partisan de l'immovibilité. Toutefois, je ne saurais admettre la raison principale qu'on fait militer en faveur de son maintien. Partout on répète : l'immovibilité garantit l'indépendance du juge; veut-on, en la supprimant, enlever ce gage au justiciable ? Eh bien, en vérité, cette raison ne vous semble-t-elle pas un outrage à vos caractères, et en est-il un de vous qui ne s'indigne à la pensée qu'on puisse attribuer, dans une occasion quelconque, à la conservation de ses intérêts personnels, le mobile de ses décisions ? Non, Messieurs, j'aime à le proclamer pour l'honneur de la magistrature française, il n'est pas un de ses membres qui ne préférât résigner ses fonctions que de se laisser imposer une sentence contraire à sa conviction. S'il en était autrement, il faudrait regretter que l'immovibilité couvrit de sa protection un indigne magistrat.

» La France, d'ailleurs, ne compte-t-elle que des magistrats inamovibles, et qui donc a songé jamais à suspecter l'indépendance de ceux qui ne jouissent pas de ce privilège ? Sont-ils inamovibles ces magistrats modestes, je veux parler des juges de paix, qui dans chaque canton de la France mettent leurs talents et leur dévouement au service de la justice ? Les intérêts sur lesquels ils statuent sont minimes, dira-t-on; je répondrai qu'ils sont multiples et en rapport avec

Il était bien heureux maintenant, le capitaine. Sa sœur était sauvée, ses matelots rentrés à bord, son canot hissé à sa place ordinaire; la grande roue faisait des enjambées énormes, comme si la vapeur elle-même eût senti la nécessité de se hâter.

Sur le pont, l'émotion se calmait aussi. Les hommes discutaient l'action soudaine et courageuse de Robert. Les femmes l'admiraient sans réserve, d'autant mieux que la submergée, qui était laide, avait au moins cinquante ans.

Cette spontanéité dans la décision, cette simplicité dans le dévouement, paraissaient démesurément agrandies dans leur enthousiasme à ces inflammables imaginations.

(A suivre.) CLAIRE DE CHANDREUX.

Théâtre de Saumur.

Trois Représentations données par la

TROUPE JAPONAISE.

Ces représentations auront lieu aujourd'hui VENDREDI, demain SAMEDI et DIMANCHE.

Elle n'est donc pas morte, la pauvre Pierrette?... C'est bien à vous qu'elle le doit !

Et le rude capitaine, sentant ses jambes flageoler, tomba sur le banc en essayant de cacher des larmes indiscrettes entre ses gros doigts étendus.

Le canot de sauvetage avait abordé. Les deux matelots soulevèrent et secoururent méthodiquement Pierrette, de cette façon primitive, en usage chez les marins, que la médecine ne désavoue pas, tout en croyant avoir trouvé mieux.

L'immersion avait eu, d'ailleurs, si peu de durée, que la sœur du capitaine ouvrit presque aussitôt les yeux; mais son visage exprimait la souffrance et la terreur.

Rovelou, devant une si prompte cessation de ses inquiétudes, fut devenu fou de joie s'il n'avait pas eu la Ville de Pauillac pour témoin de tant d'émotions.

Ce diable de concurrent, lorgnette en main — commandant et voyageurs — s'éloignait bien lentement, comme pour se donner le temps d'étudier jusqu'au bout la conduite qu'il allait tenir.

Laisserait-il sa sœur toute brisée, mouillée, éffrayée, regagner seule sa maisonnette ? Ou bien, non content d'avoir entretenu déjà les prescriptions de la Compagnie, allait-il détacher ses matelots jusqu'au village et stopper en les attendant ?

C'était grave. Il lui semblait entendre le commandant de la Ville de Pauillac, dont il connaissait

le cœur sec et le mauvais genre, dire, en parlant de ses visibles indécisions : « Le fera-t-il ?... Le fera-t-il pas ? » comme s'il s'agissait d'un carambolage ou d'un cent de piquet.

Tout à coup, la voix de Robert s'éleva de nouveau.

— Capitaine ?

— Monsieur de Madiran ?

— Je vous renvoie vos hommes, regagnez vite le temps perdu.

— Comment ?... Vous me renvoyez ?... mais...

— Je vais reconduire votre sœur, soyez tranquille... On ne peut l'abandonner ainsi.

— Ah ! grand Saint-Michel !... quel brave garçon vous êtes !

— Un bien joli garçon !... vous m'y faites penser. Par charité, envoyez-moi ma valise.

Ici les deux ou trois passagers qui connaissaient plus particulièrement M. de Madiran crurent devoir intervenir.

— Voyons, Madiran... est-ce sérieux ? crièrent-ils.

— Très-sérieux.

— Vous allez rester comme cela aux *Accroches* ?

— Ah ! cela s'appelle les *Accroches* ?... Un nom bien choisi !

— Revenez avec cette femme dans le canot. Nous la sécherons ici.

— Au fait, pourquoi pas ? fit le capitaine.

la situation de fortune de la presque totalité des justiciables de ces magistrats.

Je ne voudrais point, Messieurs, faire l'éloge des officiers du ministère public; mais ne me sera-t-il pas permis de dire qu'on ne les rencontre chez eux, partout et toujours, cette indépendance qui fait l'honneur des magistrats assis. Et, si la thèse que je soutiens pouvait trouver des incrédules, je ne sortirais pas de votre cour pour en rechercher la preuve. Au 4 septembre 1870, quatorze magistrats des parquets du ressort, cédant aux inspirations de leur conscience, donnèrent leur démission, et ce n'est qu'après avoir reçu les bienfaits du régime nouveau, qu'ils ont sollicité et obtenu l'honneur de rentrer parmi nous, et d'apporter à la République le précieux concours qu'ils avaient cru devoir lui refuser, quand elle était à son berceau.

A ce passage, la mémoire du lecteur angevin a déjà rectifié ce qu'il y a de téméraire et d'erroné dans l'étrange historique que nous présente M. le substitut Chudeau. Les motifs vrais qui ont déterminé quatorze magistrats du ressort à donner leur démission, après que M. le dictateur Crémieux eût commencé la série de ses nominations républicaines, sont trop connus pour qu'il soit besoin de les rappeler. Et si, plus tard, quelques-uns des démissionnaires acceptèrent de rentrer dans les fonctions, M. Chudeau aurait tort d'en faire honneur à la République de 1879, qui n'a rien de commun, que nous sachions, avec la République des conservateurs, celle qui eut pour garde des sceaux M. Tailhand, M. de Broglie, ou M. Dufaure.

Achevons nos citations; l'orateur poursuit:

« S'il en est ainsi, Messieurs, si la raison principale qu'on invoque en faveur de l'immovibilité n'existe pas, ou tout au moins est contestable, où donc puiserons-nous les motifs qui plaident pour elle? »

« Ils m'apparaissent, à moi, dans le respect dû aux situations acquises, dans la rémunération des services rendus à la cause du Droit et de l'Équité, dans la récompense méritée par une existence vouée en entier à la recherche du juste et à l'amour du vrai. C'est en prenant en considération les raisons que je viens d'indiquer que, jusqu'à présent, le gouvernement de la République, plus respectueux des intérêts des magistrats que les gouvernements (?) qui l'ont précédé, n'a pas voulu détruire le principe de l'immovibilité. Souhaitons, Messieurs, que d'impérieuses nécessités ne le contraignent pas à suivre l'exemple (?) de ses devanciers, et espérons que cette mesure suprême ne lui sera pas commandée par des attaques aussi audacieuses qu'illé-gales! »

« Il y a quelques mois, dans cette enceinte, le chef respecté de votre compagnie, s'adressant à M. le procureur général Auger qu'il installait dans ses nouvelles fonctions, s'exprimait ainsi: « Votre vigilance ne découvrira dans nos rangs ni ennemis ni détracteurs de la République. » Si, comme j'en ai l'espérance, ces sentiments sont communs à tous les membres des cours et tribunaux de France, quelles craintes alors peut-on concevoir sur le maintien du principe de l'immovibilité! Elles disparaissent entièrement, dès que les magistrats apportent à la République une adhésion entière. »

C'est à ce passage évidemment qu'il est fait allusion dans les considérants du jugement que nous avons publié.

ANGERS.

Avant-hier soir, vers onze heures, un incendie s'est déclaré à Angers, dans le magasin de chaussures l'Angevine, situé en face l'Évêché, rue de l'Oisellerie, entre le magasin de M. Godefroy, horloger, et celui de M. Georges, libraire.

Le feu a pris naissance dans le magasin de chaussures même; la gérante et la demoiselle de magasin, qui couchent au premier étage de la maison, ont été réveillées dès le commencement de l'incendie et ont donné l'éveil.

Deux pompes sont immédiatement arrivées et se sont mises à fonctionner, l'une dans la rue Saint-Laud par le magasin de M. Gerbron, coiffeur, qui servait à protéger les derrières des magasins de M. Plesse, fourreur, et de M. Godefroy, bijoutier; l'autre inondait le magasin de chaussures.

Grâce à l'activité des secours apportés, le feu a été circonscrit dans son foyer.

Un détachement de la ligne a également contribué à alimenter les pompes et à entretenir le bon ordre.

Vers quatre heures, hier matin, tout semblait éteint, les secours avaient cessé, lorsqu'à six heures on s'aperçut que le feu était en pleine recrudescence; il fallut battre de nouveau au feu.

Enfin, après deux heures de vigilants efforts, tout était fini à huit heures.

Dans la maison incendiée, on n'a rien pu sauver; l'escalier intérieur, qui conduit aux premier et second étages, étant devenu la proie des flammes, toutes les chaussures et tous les meubles sont brûlés.

Les pertes évaluées à 15,000 fr. sont couvertes par une assurance.

Ce sinistre pouvait avoir des conséquences effrayantes; la maison où le feu a éclaté est entourée, derrière et sur les côtés, de ces maisons en bois qui datent du moyen âge, et l'on tremble en pensant au résultat, si les flammes avaient gagné les maisons voisines.

M. l'Evêque d'Angers est resté une partie de la nuit sur le théâtre de l'incendie. On remarquait, parmi les personnes qui faisaient le service des pompes, M. l'abbé Pessard, vicaire général, et M. l'abbé Thibault, secrétaire de M. Freppel. Tous les élèves du Grand-Séminaire s'étaient empressés d'accourir.

Le *Courrier d'Angers* signale un fait qui se serait produit dans la commune de Villemoisan, et qui, s'il n'est démenti, constituerait un odieux scandale, contre lequel on ne saurait protester avec trop d'indignation.

M. le maire de Villemoisan se serait arrogé le pouvoir, contrairement aux lois de janvier-mars 1850, de dresser tout seul la liste des enfants à admettre gratuitement dans les écoles de la commune. Le maire tout seul, ce n'est pas assez; car la loi lui ordonne de consulter aussi le ministre du culte.

De plus, M. le maire de Villemoisan a éliminé de sa liste de gratuité neuf enfants, neuf garçons, dont sept assistés par le Bureau de bienfaisance. Et pourquoi cette exclusion? Parce que, dit le *Courrier*, les sœurs de ces neuf petits garçons fréquentent l'école libre des sœurs, que M. le maire voudrait voir périr.

Encore une fois, si M. le maire de Villemoisan a commis ces actes d'illégalité et d'odieuse arbitraire, il n'est pas possible que M. le préfet en demeure tranquille spectateur. En matière d'écoles publiques municipales, c'est à lui qu'appartient le contrôle; à lui de faire observer la loi et respecter l'égalité entre les citoyens. (Union de l'Ouest.)

TOURS.

Mardi dernier, le théâtre de Tours donnait pour la seconde fois le *Grand Casimir*, l'opérette de Lecoq qui a eu tant de succès aux Variétés. Au cours de la pièce, dont la mise en scène est très-pittoresque, un cirque ambulante fait son entrée à deux reprises différentes. Les spectateurs ont vu, avec un étonnement qui s'est manifesté par de chaleureux applaudissements, le cheval monté par M^{me} Feray se livrer à de brillants exercices de haute-école. M^{me} Feray, qui est une digne émule de Céline Chaumont, a dû recommencer ses exercices et elle s'en est tirée en écuyère consommée. Le cheval, nommé *Noël*, appartient à l'école d'équitation dirigée par M. Tulasne.

Le joli château de Chanteloup, situé dans la commune de Dissay-sous-Courcillon (Sarthe), et appartenant à M. le baron du Casse, conseiller à la cour des comptes, vient d'être complètement détruit par un incendie, dont la cause est restée inconnue.

On écrit de Vallet à l'Union bretonne:

« Un malheur vient d'arriver dans la commune de Mouzillon, canton de Vallet.

« Un meunier a été pris par les ailes de son moulin à vent, et il a succombé aux suites de cet accident.

« Voici comment, à peu près, le fait s'est passé:

« Ce meunier, vêtu de deux blouses, alors que jamais les meuniers ne devraient en porter dans leurs moulins, avait voulu hacher un des arbres à couche, quand sa blouse pendante s'est enroulée autour de cet arbre. Lui-même, comme il l'a raconté, a voulu faire résistance, pensant bien que sa blouse se serait déchirée; mais il n'en est rien arrivé, et il dut appeler au secours, sans que

personne vint le dégager de l'endroit où il était pris. Cependant, quelques personnes avaient entendu des cris; mais elles pensaient que c'étaient des enfants qui criaient sur la route, non loin de là.

« Enfin, les blouses ont fini par céder, et le pauvre malheureux est tombé sur le premier étage de son moulin. C'est là qu'il a été trouvé par son domestique, encore vivant, mais presque sans connaissance. Environ trente-six heures après, il est mort en conservant toute sa connaissance jusqu'à la dernière heure.

« Il laisse une veuve et trois enfants en bas âge; le dernier n'a pas encore quatre mois.

« De pareils faits n'arrivent que trop souvent aux meuniers; qui, trop imprudents, portent comme vêtements des blouses dans leurs moulins, au moment de leur travail.

« L'infortunée victime emporte dans la tombe les regrets de tous les habitants. »

Faits divers.

On lit dans l'*Echo de Paimbœuf*:

« Lundi dernier, vers dix heures et demie du matin, M^{me} veuve Pihier-Geraudière, née Marie Hervé de Beaulieu, propriétaire à la Tonderie, commune de Saint-Viaud, regardait ses deux ouvriers occupés à arracher un chêne; celui-ci n'était plus retenu au sol que par une racine, qu'elle leur montra du doigt, lorsque tout à coup il s'inclina et les ouvriers crièrent à leur maîtresse de se retirer; malheureusement M^{me} Pihier-Geraudière n'eut pas le temps de se sauver, l'arbre tomba sur elle et lui écrasa la tête.

« Les ouvriers ne purent, à leur regret, lui porter immédiatement secours, car le chêne était trop lourd, et ce n'est qu'une demi-heure après l'accident, avec l'aide de plusieurs personnes, que la victime, qui avait cessé de vivre, fut retirée de dessous l'arbre et transportée à son domicile. »

Le fils de M. Taillade, l'excellent artiste, avait fait, il y a quelque temps, dans un escalier, une chute, à la suite de laquelle il ressentit une violente douleur dans la jambe. Il n'y prit pas garde et continua son service au théâtre Montparnasse, où il jouait l'emploi des traîtres. Malheureusement, le mal s'aggrava, et le pauvre garçon vint d'être amputé d'une jambe.

Les *Tablettes des Charentes* rapportent qu'un ouvrier de l'arsenal de Rochefort a enregistré son enfant nouveau-né sous les noms de *Garibaldi-Quatorze-Octobre*. Le petit *Garibaldi* n'a pas été baptisé.

Tous les Saumurois apprendront avec plaisir que M. NORMANDINE, pharmacien à Saumur, est dépositaire du *Spasalgique-Maréchal*. Ce merveilleux remède, qui enlève instantanément les névralgies et les migraines, les maux de dents et les maux de tête, se trouve également dans toutes les bonnes pharmacies et ne coûte que 2 fr.

Beaucoup de personnes que leurs occupations retiennent toute la journée hors de chez elles ne peuvent se soigner lorsqu'elles sont atteintes de rhumes, bronchites, catarrhes ou autres affections des bronches ou des poumons.

Rien de plus facile maintenant avec les capsules de *goudron de Guyot*, qui remplacent les tisanes, sirops, loochs et pâtes pectorales. Il suffit de prendre deux ou trois de ces capsules au moment de chaque repas. Le flacon, du prix de 2 fr. 50, contenant 60 capsules, ce traitement si efficace ne revient donc qu'à dix ou quinze centimes par jour, et dispense de toute autre médication. Pour éviter les nombreuses imitations, exiger sur chaque flacon la signature *Guyot* imprimée en trois couleurs. Dépôt dans la plupart des pharmacies. (5)

BOURSE DE PARIS

DU 27 NOVEMBRE 1879.

Rente 3 0/0.	81 75
Rente 3 0/0 amortissable.	83 60
Rente 4 1/2.	111 25
Rente 5 0/0.	115 25

Voici le sommaire du dernier numéro de l'*Univers illustré*:
 TEXTE: *Courrier de Paris*, par Gérôme. — *Bulletin*, par X. Dachères. — *Théâtres*, par Gérôme. —

Le *Cercle de la Librairie*, par X. Dachères. — *Départ des condamnés pour la Sibérie*, par F. Bourgeat. — *Courrier du Palais*, par Maître Guérin. — *La République de Saint-Marin*, par X. D. — *Les belles Amies de M. de Talleyrand*, par M^{me} Mary Summer (suite). — *Jeune orang-outang*, par H. Vernoy. — *Françoise*, par A. de Pontmartin (suite). — *En Afghanistan*, par R. Bryon. — *Bulletin financier*. — *Courrier des Modes*, par M^{me} Iza de Cérigny. — *Échecs*.

GRAVURES: *Nouvel hôtel du Cercle de la Librairie*, boulevard Saint-Germain. — *Statue de Claude Bourgelat*, fondateur des écoles vétérinaires, œuvre de M. Crauk, érigée dans la cour d'honneur de l'École d'Alfort. — *Jeune orang-outang élevé au biberon*. — *Saint-Petersbourg: départ pour la Sibérie d'un convoi de condamnés nihilistes*. — *M. Henri Martin, de l'Académie française*. — *La République de Saint-Marin, dans l'Italie centrale*. — *Salon de 1879: La défense de Champigny par la division Faron*, tableau de M. Edouard Detaille. — *Afghanistan: soldats de l'armée d'Hérat; vue générale d'Hérat, capitale du Khorasan oriental*. — *Théâtre des Bouffes-Parisiens: Les Noces d'Olivette*, opéram-comique de MM. Chivot et Duru, musique de M. E. Audran. — *Rébuis*.

Abonnements (Paris et départements), 1 an, 22 fr.; 6 mois, 14 fr. 50; 3 mois, 6 fr. — Bureaux: rue Auber, 3, place de l'Opéra.

LA FRANCE ILLUSTRÉE, par V.-A. Malte-Brun (Jules Rouff, éditeur, 14, Cloître Saint-Honoré, à Paris). Sommaire du 4^e fascicule consacré au département de l'Allier:

TEXTE: Description physique et géographique. — Histoire du département. — Histoire et description des villes, bourgs et châteaux les plus remarquables. — Statistique, etc., etc.

GRAVURES: Vue de Vichy. — Une Verrerie dans le Bourbonnais. — Eglise abbatiale de Saint-Menoux. — Ruines du château de Murat. — Carte coloriée du département.

La livraison, 15 centimes. — Le fascicule du département, 75 centimes.

Place du Petit-Thouars.

EXPOSITION DU GRAND MUSÉE ROMAIN

Aléthoscope

Visible pour tous, hommes, dames, demoiselles et enfants.

Ce beau Musée renferme un travail incomparable, travail de vingt années de patience, qui a valu à l'auteur plusieurs médailles, notamment la grande médaille d'or du Progrès avec la croix d'Honneur; faire ici la désignation des sujets, ce serait trop long.

Ouverture tous les soirs, de 6 heures 1/2 à 10 heures, et les jeudis et dimanches, de midi à 10 heures du soir.

Entrée du jour, 20 centimes, et le soir 30 centimes. — Moitié prix pour les enfants de moins de 10 ans.

Les Almanachs pour 1880.

L'Almanach est le livre de tous; celui que le paysan consulte à chaque instant pour savoir l'heure de la lune et le jour de la foire; le marin, pour connaître l'époque de la grande marée; l'ouvrier, pour lire des historiettes; l'homme de loisir, pour se délasser. Aussi, chaque année, ce petit livre se répand par millions d'exemplaires, qui se débitent aux vitrines des libraires, parfois même des cabarets, qui se colportent dans les foires, et se donnent en cadeau d'étrangers.

Il y a donc là un moyen de faire le bien que les hommes de principes et de foi ne doivent pas négliger; car les ennemis de l'Église se font de l'Almanach une arme funeste et meurtrière.

Parmi les Almanachs utiles, nous signalons avec confiance aux hommes de bien les *Almanachs du Laboureur, de l'Atelier, du Soldat et du Coin du Feu*, qui s'adressent à toutes les catégories de lecteurs, aux petites bourses comme aux grosses. Si, pour les répandre, nous avions l'énergie et l'ardeur des protestants, des libres-penseurs, des franc-maçons; si nous les vendions dans les foires, chez les libraires; si nous les distribuions à prix réduit, ou même gratuitement, il s'en placerait bien vite un nombre considérable d'exemplaires, et le bien se ferait sur une vaste échelle.

Les *Almanachs de l'Atelier, du Laboureur, du Soldat*, se vendent à Paris, 6, rue Furstemberg: 25 cent. l'exemplaire, 35 cent. par la poste; — 1 fr. 80 c. la douzaine, 2 fr. 50 c. par la poste.

L'*Almanach du Coin du Feu*: 50 cent. l'exemplaire, 65 cent. par la poste; — 3 fr. 60 c. la douzaine, 4 fr. 60 c. par la poste.

LE BON l'utile LE BEAU l'agréable
 LE PHARE
 Autrefois La Prime
 REVUE BI-MENSUELLE

De la Littérature, de l'Industrie et des Beaux-Arts.
 Bureaux à Paris, 18, rue des Martyrs.

ABONNEMENTS: *Phare littéraire* seulement, 6 fr. par an; — *Phare littéraire et financier*, 9 fr. par an. — *Phare littéraire et musical*, 12 fr. par an.

Toutes communications doivent être adressées à M. Paul PROUTEAU (de Saumur), *Directeur-Propriétaire*, 2, cité Barat, à Asnières (Seine), ou au *Secrétariat de la Rédaction*, 18, rue des Martyrs.

LES FRÈRES MAHON, médecins spéciaux des hôpitaux de Paris, « obtiennent mille guérisons par an, terme moyen. » — Maladies de la peau et du cuir chevelu, teignes, dartres, démangeaisons, chute des cheveux, etc. Le docteur M. Mahon fait sa visite à l'hôpital d'Angers le dernier Dimanche de chaque mois, et il reçoit le même jour les malades particuliers à l'Hôtel l'Anjou, à Angers, de midi à trois heures. Dépôt à Saumur, à la pharmacie GABLIN. — Consultations à Paris, rue de Rivoli, 30.

SANTÉ ET ÉNERGIE A TOUS rendues sans médecine, sans purges et sans frais, par la délicieuse farine de Santé dite :

REVALESCIERE

Du BARRY, de Londres.

Guérissant les dyspepsies, gastrites, gastralgies, constipations, glaires, vents, aigreurs, acidités, pituites, nausées, renvois, vomissements, même en grossesse, diarrhée, dysenterie, coliques, toux, asthme, étouffements, étourdisse-

ments, oppression, congestion, névrose, insomnies, mélancolie, faiblesse, épuisement, anémie, chlorose, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, muqueuse, cerveau et sang; toute irritation et toute odeur fiévreuse en se levant ou après certains plats compromettants : oignon, ail, etc., ou boissons alcooliques, même après le tabac. C'est en outre la nourriture par excellence qui, seule, suffit pour assurer la prospérité des enfants. — 32 ans de succès, 100,000 cures, y compris celles de Madame la duchesse de Castelluart, le duc de Plaskow, Madame la marquise de Bréhan, Lord Stuart de Decies, pair d'Angleterre, M. le docteur-professeur Dédé, etc.

N° 63,476. M. le curé Comparet, de dix-huit ans de dyspepsie, de gastralgie, de souffrances de l'estomac, des nerfs, faiblesse et sueurs nocturnes.

Core N° 99,625. — Avignon, 18 avril 1876. Que Dieu vous rende tout le bien que vous m'avez fait. La Revalésière du Barry m'a guérie à l'âge de 61 ans. — J'avais des oppressions les plus terribles, à ne plus pouvoir faire aucun mouvement, ni m'habiller, ni me déshabiller, avec des

maux d'estomac jour et nuit et des insomnies horribles. Contre toutes ces angoisses, tous les remèdes avaient échoué, la Revalésière m'en a sauvé complètement. — BORREL, née Carbonnetty, rue du Balai, 11.

Core N° 98,614 : Depuis des années je souffrais de manque d'appétit, mauvaise digestion, affections de cœur, des reins et de la vessie, irritation nerveuse et mélancolie; tous ces maux ont disparu sous l'heureuse influence de votre divine Revalésière. LÉON PEYLET, instituteur à Cheysoux (Haute-Vienne).

Quatre fois plus nourrissante que la viande, elle économise encore 50 fois son prix en médecines. En boîtes : 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 2 kil., 12 fr.; 4 kil., 22 fr.; 6 kil., 36 fr.; 12 kil., 70 fr. — La Revalésière chocolatée, en boîtes, aux mêmes prix. Elle rend l'appétit, bonne digestion et sommeil rafraîchissant aux plus agités. — Envoi contre bon de poste. Les boîtes de 36 et 70 fr. franco. — Dépôt à Saumur, COMMON, 23, rue Saint-Jean; GONDRAND; Besson, successeur de TEXIER; J. RUSSON, épicerier, quai de Limoges, et partout chez les bons pharmaciens et épiciers. — Du Barry et C^o (limited), 8, rue Castiglione, Paris. (272)

CHEMINS DE FER DE L'ETAT

Lignes de Poitiers-Saumur, Montreuil-Angers.

DÉPARTS		ARRIVÉES	
DE SAUMUR	A POITIERS	A POITIERS	A ANGERS
6 h. 25 matin.	10 h. 30 matin.		
8 10 —			
1 25 soir.	4 50 soir.		10 h. 54 matin.
4 55 —			9 15 soir.
7 40 —	11 35 —		

DÉPARTS		ARRIVÉES	
DE POITIERS	A MONTREUIL	A SAUMUR	A ANGERS
5 h. 40 matin.	8 h. 59 matin.	9 h. 48 matin.	
10 45 —	5 14 soir.	6 25 soir.	
12 15 soir.	3 35 —	4 18 —	
6 45 —	10 22 —	11 —	

Il y a, en outre, un train venant d'Angers et partant de Montreuil à 7 h. 15 matin, arrivant à Saumur à 7 h. 45.

P. GODET, propriétaire-gérant.

29, Quai des Grands-Augustins, 29.
46^e ANNÉE (1878).

Prix du volume broché 7 fr. »
cartonné 8 50
Franco par la poste, 1 fr. 50 cent. en sus des prix ci-dessus.

Etranger, suivant les conventions postales.
On peut se procurer chaque volume séparément.

MAGASIN PITTORESQUE

La collection se compose des années 1833 à 1878. — Le volume 1878 (46^e année), mis en vente le 5 décembre 1878.

LES ABONNEMENTS COURENT DU 1^{er} JANVIER OU DU 1^{er} JUILLET. — LES LIVRAISONS SONT ENVOYÉES A LA FIN DE CHAQUE MOIS.

OUVRAGES PUBLIÉS PAR LA LIBRAIRIE DU MAGASIN PITTORESQUE, QUAI DES GRANDS-AUGUSTINS, 29 :

TABLE ALPHABÉTIQUE ET MÉTHODIQUE des trente premières années du *Magasin pittoresque*.
1 volume broché 7 fr. »
Cartonné 8 50

ALMANACHS DU MAGASIN PITTORESQUE de 1851 à 1877, environ 30 gravures dans chaque Almanach.
Chaque almanach 50 c.

ALBUM DU MAGASIN PITTORESQUE; 1 vol. grand in-4^e, cartonné avec luxe, doré sur tranche, contenant cent gravures choisies dans la collection.
Prix 15 fr.

VOYAGEURS ANCIENS ET MODERNES; 4 volumes, 941 gravures.
Prix de chaque volume broché 6 fr.
L'ouvrage complet 24

HISTOIRE DE FRANCE, d'après les documents originaux et les documents de l'art de chaque époque; 2 vol., 800 gravures.
Prix de chaque volume broché 7 fr. 50
L'ouvrage complet 15

LECTURES DE FAMILLE, choisies dans la collection du *Magasin pittoresque*; 1 volume in-4^e. — 2^e édition.
Prix, broché 5 fr.

29, Quai des Grands-Augustins, 29.

PRIX DE L'ABONNEMENT :
Paris 7 fr. »
Départements 8 50
Etranger, suivant les conventions postales.
On peut se procurer séparément un numéro mensuel dans une couverture.
Prix : Paris, 60 c.; — Départements, 70 c.

GRAMMAIRE GÉNÉRALE ET HISTORIQUE DE LA LANGUE FRANÇAISE, par M. P. Poitevin, 2 vol.
Prix de chaque volume broché 7 fr. 50
L'ouvrage complet 15
LES VRAIS ROBINSONS, par MM. Ferdinand Denis et Victor Chauvin, illustrés par Yan Dargent; 1 vol. grand in-8^e.
Prix, pour Paris, broché 15 fr.
cart., doré sur tranche 18

Tous les prix ci-dessus sont ceux de Paris. — Pour les départements et l'étranger, l'affranchissement se paye en sus. — Le prix du cartonnage est de 1 fr. 50 cent. par volume.

Le conseil central d'instruction primaire de la ville de Paris a placé le *Magasin pittoresque* sur la liste des ouvrages propres à être donnés en prix dans les écoles primaires et supérieures, et dans les classes d'adultes.

On peut se procurer tous les ouvrages ci-dessus chez M. DÉZÉ, libraire, rue Saint-Jean, n°1, à Saumur.

Etude de M^e GAUTIER, notaire à Saumur, successeur de M^e CLOUARD.

A VENDRE DEUX MAISONS

Situées à Saumur, rue des Pâtes, AVEC JARDINS

D'une superficie de 40 ares, donnant sur la rue du Petit-Versailles. S'adresser, pour tous renseignements, à M^e GAUTIER, notaire.

Etude de M^e GAUTIER, notaire à Saumur, successeur de M^e CLOUARD.

A VENDRE

PAR ADJUDICATION,

En l'étude de M^e GAUTIER, Le dimanche 28 décembre 1879, à midi,

LA MAISON DE CAMPAGNE

DE M. CHRISTIANI,

Située à la Croix-Cassée, commune de Villebriant.

Etude de M^e GALBRUN, notaire à Montreuil-Bellay.

ADJUDICATION

Les dimanches 30 novembre et 7 décembre 1879, à midi,

A la Madelaine, commune de Cizay.

1^o LA COUPE DES GARENNES, commune du Vaudelnay-Rillé, contenant 13 hectares;

2^o LA COUPE DE LA FORÊT DE BROSSAY, commune de Cizay, contenant 19 hectares;
Le tout dépendant du château de Montreuil-Bellay. (633)

A VENDRE

UNE JUMENT

Avec son harnachement. S'adresser au bureau du journal.

A VENDRE

JOLIE PETITE VOITURE

A quatre roues. S'adresser au bureau du journal.

VILLE DE SAUMUR.

ADJUDICATION

DES

TRAVAUX DE BATIMENT ET DE VOIRIE

A exécuter pendant les années 1880, 1881, 1882, 1883 et 1884.

Le Maire de la ville de Saumur prévient les entrepreneurs de travaux publics que, le samedi 6 décembre 1879, à une heure précise de l'après-midi, il sera procédé, à l'Hôtel-de-Ville de Saumur, par le Maire, assisté de deux Conseillers municipaux, en présence du Receveur municipal et de l'Architecte de la ville, et en la forme accoutumée, aux adjudications publiques, au rabais, et sur soumissions cachetées, des travaux de bâtiment et de voirie de la ville de Saumur, à exécuter pendant les années 1880, 1881, 1882, 1883 et 1884.

Lesdits travaux seront divisés en trois parties; chacune de ces parties fera l'objet d'une adjudication spéciale, savoir :

1^o Travaux de bâtiment, comprenant : Terrasse, maçonnerie, charpente, plâtrerie, fumisterie, menuiserie, serrurerie, peinture et vitrerie;

2^o Travaux de bâtiment, comprenant : Couverture, plomberie et zincage;

3^o Travaux de voirie, comprenant : Terrasse, pavage, empierrement, fournitures de matériaux et transports. On peut prendre connaissance des cahiers de charges et des séries de prix, au Secrétariat de la Mairie de Saumur, tous les jours, de dix heures du matin à quatre heures du soir, fêtes et dimanches exceptés.

Hôtel-de-Ville de Saumur, le 16 novembre 1879.

Le Maire, J. COMBIER. (632)

M^e MAURICEAU, huissier-audien-cier, demande de suite un petit clerc.

PUITS FORÉS

Ces PUIITS peuvent se creuser en toutes saisons, dans les terrains d'alluvion, sables et quelques tufs.

Dans les caves, dans un espace de deux mètres carrés, sans compromettre la solidité de la maison.

S'adresser à M. C. CARRIÈRE, pompier à La Menitré (Maine-et-Loire).

M^e BEAUREPAIRE, avoué à Saumur, demande un petit clerc

VICHY

Plus de Mauvaises Digestions

Avec la délicieuse Liqueur de Table, Pastilles et Sucre d'Orge aux sels de Vichy, préparés par les Pères Célestins, de Vichy.

Chez M. DEMONT (maison Lasalle), pâtissier, seul dépositaire pour l'arrondissement de Saumur. Fine Champagne anti-diabétique et préservative. (36)

MUSÉE DES FAMILLES

Une livraison par mois, avec douze magnifiques gravures : un splendide volume par an. *Nouvelles, Histoire, Science, Voyages, Beaux-Arts, Religion, Actualité, Moralité irréprochable*. Texte par A. Genevay, H. de la Blanchère, Berthon, Commettant, Victor Perceval, Deslys, R. de Navery, Verne, etc. — Illustrations par A. de Bar, Bertall, Doré, Foulquier, Gavarni, Johannot, Lix, Morin, Vierge, G. Gilbert, etc. — COLLECTION : les 30 premiers volumes, 4 fr. chacun; les volumes suivants, 31 à 42, 6 fr., et 7,50 franco. Les volumes 43 et 44, 7 fr. et 8 fr. 50, franco.

Envoi d'un numéro spécimen contre 50 centimes en timbres-poste.

Complément facultatif du MUSÉE.

MODÈS VRAIES

TRAVAIL EN FAMILLE

Le seul journal qui donne aujourd'hui des explications de petits ouvrages et travaux à l'aiguille. Patrons, Modèles, Broderie, Crochet, Tapisserie, Tricot. Ouvrages nouveaux, Musique, Chiffres des abonnées en broderie. Paris, 7 fr. par an. Départements, franco, 8 fr. 50; avec le MUSÉE, 13 fr. et 16 fr., franco.

Bureaux : rue Saint-Roch, 29.

45^e Année — 1878.

ABONNEMENT ANNUEL COMMENÇANT EN JANVIER.

MUSÉE SEUL :

Paris 7 fr. »
Départements 8 50

MUSÉE et MODÈS réunis :
Paris 13 fr. »
Départements 16 »

(Envoyer un bon de poste ou un mandat sur Paris.)

ÉPICERIE GÉNÉRALE

CH. SALMON

73, Rue d'Orléans, SAUMUR.

Vente de Marchandises de premier choix à des prix exceptionnels de **BON MARCHÉ** :

Chandelle premier choix 0,55 le 1/2 kilog.
Id. perfectionnée 0,60 id.
Savon de Marseille 0,35 id.
Bougies depuis 1,10 id.
Huile à brûler épurée 0,50 id.

Toutes les autres Marchandises sont vendues dans les mêmes conditions de Bon Marché. (627)

On est prié de ne pas confondre la MAISON SALMON, qui n'a rien de commun avec la Maison Hütt, même rue, même numéro.

MEUBLES ET TAPISSERIE

E. MARAIS

TAPISSIER-DÉCORATEUR

49, Rue d'Orléans, Saumur.

MEUBLES DE TOUS STYLES, SIÈGES & TENTURES

Travaux en tous genres à façon.

L'ASSURANCE FRANÇAISE

Compagnie anonyme à Primes fixes

CONTRE LES

ACCIDENTS CORPORELS ET MATÉRIELS

Capital : UN MILLION.

Directeur général : M. C. FONTENILLES.

SIÈGE SOCIAL : 12, rue de Châteaudun, PARIS.

Directeur particulier pour la région : M. LE GRIP, rue de Poitiers, 43, SAUMUR;

Agent : M. RAIMBAULT, rue Beaurepaire.

ON DEMANDE DES AGENTS dans les chefs-lieux de cantons et communes importantes. (313)

Saumur, imprimerie de P. GODET.

Certifié par l'imprimeur soussigné.